

M. CHRISTIAN PLAETEVOET
22 rue de la TERRE A FROMAGE
78700 CONFLANS SAINTE HONORINE
Tel 06 85 02 90 23

21 juin 2021

:

TRIBUNAL DE POLICE DE VERSAILLES
5, place ANDRE MIGNBOT
78011 VERSAILLE CEDEX

Référence omp 20/00137726
OP MINOS 00960494211510071
AMD 067216070183

Madame, Monsieur,

Le 26 novembre 2020 je vous écrivais afin de souligner le conflit de droit qui me semblait exister entre les instructions exceptionnelles du gouvernement permettant de rendre hommage à nos défunts et la pénalisation pour un dépassement de vitesse involontaire intervenu dans un endroit où les diverses signalisations étaient confuses et mal éclairées.

Je voulais savoir dans quelle mesure les contraintes exceptionnelles pouvaient justifier la clémence pour une infraction négligeable dans un contexte exceptionnel.

Je constate que le jugement rendu, ne statue pas sur la question posée et que la coercition et non l'équité est à l'honneur. Et qu'aucun justificatif n'est donné à l'appui de la décision prise..

Je constate que je ne peux m'appuyer sur le tribunal pour comprendre ce qui me semblait un conflit de droit.. Comme je souhaite pas engager des dépenses pour ne pas avoir de réponse je vais payer l'amende sous déduction des 20 %.

La situation que vous avez créée ressemble fort à celle de ce policier qui en avril 2020 voulait me pénaliser, mais ne voulait pas toucher mon justificatif de déplacement.

En outre les délais impartis pour le paiement réduit de 30 jours constituent une escroquerie sur les délais car votre courrier du 2 juin ne m'est parvenu que le 21 juin.'

Tout ceci donne une piètre image de la justice, et hélas constitue une incitation à la fraude comme les diverses escroqueries dont j'ai été victime, au contraire d'un encouragement à l'honnêteté

Je vous remercie par avance de prendre le temps de me lire et prie d'agréer, Madame/Monsieur l'expression de mes sentiments distingués

C.PLAETEVOET